

Comment ça marche ?

QUI SOMMES-NOUS ?

Comment ça marche ?

- Vous réfléchissez en vue de réaliser un projet photovoltaïque ?
- Vous avez en mains des devis ?
- Vous vous interrogez sur la qualité des offres, des garanties et performances proposées ?
- Vous souhaitez calibrer la puissance d'une centrale solaire ?
- Vous souhaitez mettre au point un projet ?
- ...

Bref, vous n'improvisiez pas, vous avez le souci de faire le « bon choix » dans une installation photovoltaïque (peut-être aussi avec des travaux neufs ou de rénovation) qui engage au moins les 40 prochaines années de production d'électricité...

Dans la mesure où vous avez pris votre décision de réaliser votre projet,

en faisant intervenir les experts du Cabinet EXCELNERGY Partner, il sera alors possible de mettre au point, avec votre éventuel architecte, le volet technique de réalisation de manière éclairée :

- **après visite du site**, complétée de larges échanges,
- **de faire la mise au point du projet et d'en évaluer le coût et la rentabilité** nette de charges et de frais de maintenance,
- **de faire l'inventaire des équipements** à retenir, de leurs garanties, du SAV, etc...
- **de valider le cahier des charges** du projet, qui servira comme base pour l'élaboration de devis précis par les entreprises sollicitées...
- **de faire valider votre projet par votre banque** en vue de l'accord de principe d'un financement : pour obtenir des offres sérieuses, il est important pour les entreprises de s'assurer qu'elles ne travaillent pas sur un projet non finançable...

UN APPEL D'OFFRES GAGNANT : A partir du moment où le décideur estime que la mise au point du projet est finalisée et que toutes les autres conditions sont réunies, il est alors possible de **lancer l'appel d'offres à concurrence**. Après signature entre les parties d'une convention qui vaut aussi mandat, dans laquelle le décideur autorise le Cabinet EXCELNERGY Partner à lancer les recherches d'entreprises aptes à réaliser le projet, il faut **prévoir un délai de l'ordre de 3 à 6 semaines pour réunir les devis et sélectionner les entreprises**.

Vous disposerez alors de tous les leviers pour passer à la phase opérationnelle en toute sérénité...

GAGNANT – GAGNANT : Nous avons le plus grand respect dans les intérêts de nos clients. Mais également dans ceux de nos **partenaires entreprises et prestataires de services**. Nous partons du principe qu'un bon accord ne peut être bénéfique

pour les deux parties, qu'à partir du respect d'une « règle de jeu » très précise, respectueuse des intérêts de chacun. On ne peut en effet considérer les entreprises comme des « fabriques à devis »...

Aussi, nous avons pour principe de ne solliciter des devis auprès des entreprises qu'à partir du moment où le projet est au point, en phase opérationnelle, autrement dit que le maître d'ouvrage a véritablement décidé de faire, avec un financement assuré soit par des fonds propres, soit combiné avec un emprunt préalablement validé (dans le principe) par la banque, sur la base des estimations et rentabilités que le Cabinet EXCELNERGY Partner aura déjà fournies. **Ainsi, les entreprises sollicitées pour tel chiffrage de projet a l'assurance d'aboutir, si son devis est le mieux placé.**

C'est dans ces conditions qu'il est possible, au cabinet de courtage que nous sommes, de présenter des projets en appel d'offres vraiment traités avec le plus grand sérieux par les entreprises mises en compétition. Et d'obtenir des offres de qualité, rigoureuses techniquement et compétitives sous l'aspect budgétaire.